

Objet : Réforme des rythmes scolaires

Madame, monsieur,

En 2013 la commune d'Aubière s'est donné un an de concertation auprès des acteurs éducatifs afin d'élaborer une application réfléchie de la dernière réforme en date des rythmes scolaires. C'est donc seulement en septembre 2014 que le passage à la semaine de 4,5 jours a eu lieu.

A l'issue de cette réflexion, les rythmes mis en place reflétaient au plus près les recommandations des chronobiologistes et ont fait l'objet par la suite de nombreuses évaluations dans le cadre du Projet Educatif de Territoire, l'instance qui permet de réaliser un diagnostic de terrain et de mettre en place un projet éducatif avec les membres de la communauté éducative et les fédérations de parents d'élèves.

Ces concertations ont permis de mesurer les écueils de l'organisation mise en place et des ajustements ont été réalisés au cours des trois années suivantes, jusqu'à l'organisation actuelle, aboutissement d'une longue recherche de consensus. Ce consensus enfin trouvé, il devenait alors possible d'évaluer les effets des rythmes scolaires et des activités périscolaires sur le bien-être des enfants et leur implication dans la scolarité.

Malheureusement, un nouveau décret, paru en juin 2017, a tout remis en question sans même évoquer la question pourtant jugée essentielle en 2013 des rythmes les plus adaptés à l'enfant. Il est à noter en effet que la disposition censée s'appliquer aujourd'hui reste bien celle de 2013, le décret de 2017 n'offrant qu'une possibilité de dérogation à cette organisation.

La municipalité d'Aubière a indiqué dès l'automne 2017 son souhait de ne pas revenir sur une organisation déjà longue à mettre en place et répondant à des critères de stabilité et de régularité des horaires scolaires, comme cela avait été demandé par l'ensemble de la communauté éducative lors des trois années précédentes. Elle ne s'estime pas non plus habilitée à défaire ce que des études sérieuses de plusieurs années ont conclu, à savoir que les enfants apprennent mieux sur cinq matinées de classe.

Elle a par ailleurs réaffirmé sa volonté de maintenir des temps d'activité périscolaires gratuits et de qualité, vecteurs d'équité sociale, ainsi que de professionnalisation de l'encadrement des enfants sur tous les temps périscolaires et extrascolaires. La concrétisation de cette volonté politique s'est traduite à la rentrée de septembre 2017 par la mise en place de la municipalisation des accueils de loisirs, c'est-à-dire de tous les temps de l'enfant hors temps d'enseignement, dans un souci d'amélioration de la cohérence éducative dont on constate aujourd'hui les effets.

Lors des quatre conseils d'école, le positionnement de chacun des acteurs éducatifs a été énoncé et a mis en évidence des avis divergents concernant un éventuel retour à la semaine de quatre jours, voire une autre organisation.

Aucune majorité n'étant clairement apparue au point d'amener la municipalité à demander conjointement avec les conseils d'école une dérogation à la semaine de quatre jours et demi, la prochaine rentrée scolaire se fera dans les mêmes conditions que l'année 2017-2018, et ce, pour les deux années de mandat restantes, soit jusqu'en juin 2020.

Ainsi, les TAP du groupe scolaire Beaudonnat se poursuivront les lundis et jeudis de 15h45 à 17h15, et ceux du groupe scolaire Vercingétorix les mardis et vendredis sur ces mêmes créneaux horaires.

La commune d'Aubière fait le pari d'une stabilité enfin acquise, conforme aux obligations de la loi de 2013, ainsi que d'un maintien de temps d'activités périscolaires de qualité dont le haut taux de fréquentation témoigne. Elle souhaite également œuvrer dans le sens d'une coopération active avec les membres de la communauté éducative afin de veiller à l'intérêt prioritaire des enfants.

Christine Montagnon

Adjointe en charge de l'enfance, la jeunesse, l'éducation et la vie scolaire

